

Article

Les prix des médicaments en Suisse sont parmi les plus élevés d'Europe

Suite au différend douanier avec les États-Unis, les appels à une hausse des prix des médicaments et à un meilleur accès aux médicaments innovants se multiplient en Suisse. Or, dans ses réponses qu'il a transmises au Parlement, le Conseil fédéral rappelle notamment que, comparés aux pays voisins, les prix des médicaments en Suisse figurent déjà parmi les plus élevés d'Europe. Il souligne aussi que le deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts, qui prévoit notamment de nettes améliorations en matière d'autorisation de nouveaux médicaments, est équilibré. Il invite donc l'industrie pharmaceutique à utiliser pleinement les instruments actuels et futurs permettant d'accélérer l'autorisation et le remboursement des nouveaux médicaments.

Dans ses avis relatifs aux interventions parlementaires en cours, le Conseil fédéral rejette les augmentations de prix revendiquées par l'industrie pharmaceutique en s'appuyant sur des données précises concernant l'évolution des prix des médicaments en Suisse :

- Ces dix dernières années, les coûts des médicaments ont augmenté nettement plus que les autres postes de dépenses de santé. En 2024, ils ont atteint 9,2 milliards de francs (+58 %), soit 1024 francs par habitant (+43 %), et ont frôlé en 2025 la barre des 10 milliards de francs.
- Sur la même période, le niveau des prix des nouveaux médicaments a presque doublé. Cette hausse des coûts est largement due aux médicaments anticancéreux très onéreux de même qu'à certains traitements chers contre des maladies rares, à de nouvelles thérapies contre des affections courantes (p. ex. asthme, dermatite atopique ou sclérose en plaques) ainsi qu'à une prescription importante de médicaments contre le diabète et l'obésité.
- Une comparaison internationale des prix réalisée en 2024 par les assureurs-maladie et les associations pharmaceutiques, basée sur les prix de fabrique, montre que les médicaments protégés par un brevet sans modèle de prix sont en moyenne 13 pour cent moins chers à l'étranger qu'en Suisse, ces écarts étant encore plus grands pour les génériques et les biosimilaires.
- Dans son [avis](#), le Conseil fédéral se prononce également sur une demande visant à ajuster la comparaison internationale des prix des médicaments en fonction du pouvoir d'achat:

«Il convient toutefois de relever que, lors de la fixation des prix, le pouvoir d'achat est dûment pris en compte par la comparaison avec des pays à fort pouvoir d'achat ou avec des pôles pharmaceutiques étrangers et par la comparaison thérapeutique avec les prix suisses.

(...) La comparaison des coûts corrigée en fonction du pouvoir d'achat réalisée par l'OCDE en novembre 2025 (OCDE – Panorama de la santé 2025) place d'ailleurs **la Suisse au troisième rang sur 33 pays de l'OCDE pour ce qui concerne les coûts par habitant (en dollars américains)** : États-Unis 1713, Allemagne 1158, Suisse 1061, Canada 990, Japon 983, Italie 846, Autriche 845, France 813, Belgique 742, Finlande 655, Suède 651, Royaume-Uni 557, Pays-Bas 485 et Danemark 404. (...) Selon le Conseil fédéral, ces données démontrent que le prix payé par la population suisse pour les médicaments est élevé en comparaison européenne, même après ajustement en fonction du pouvoir d'achat. »

prio.swiss estime que le taux de change constitue la base de comparaison adéquate, car il reflète le prix effectif sur le marché. Intégrer la parité de pouvoir d'achat serait en revanche inapproprié. Les médicaments sont des biens marchands, produits à un endroit et distribués dans de nombreux pays. De plus, le travail des médecins et pharmaciens est déjà intégré dans les structures tarifaires et les tarifs, tandis que les prestations logistiques et la distribution sont incluses dans la part relative à la distribution (prix public) des médicaments.

- Le Conseil fédéral porte également un regard critique sur la tendance consistant à remplacer des médicaments plus anciens et meilleur marché par de nouveaux produits protégés par brevet nettement plus coûteux, même lorsque leur efficacité est comparable.
- Le Conseil fédéral constate en outre que ces dix dernières années, les admissions de médicaments originaux dans la liste des spécialités ont été dix fois plus nombreuses que les suppressions. L'étude W.A.I.T. montre qu'en Suisse, le délai entre l'autorisation et le remboursement est le deuxième plus court d'Europe. Selon le Conseil fédéral, il pourrait être encore diminué si les entreprises pharmaceutiques soumettaient leurs demandes dans le cadre de la procédure Early-Access proposée depuis janvier 2024.
- Dans ses réponses, le Conseil fédéral réaffirme enfin que le 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts doit progresser rapidement. Concernant les médicaments, les mesures visent pour l'essentiel à optimiser l'accès aux nouveaux médicaments et l'approvisionnement en médicaments importants. Quatre des cinq mesures poursuivent cet objectif et répondent à des demandes de l'industrie pharmaceutique. La cinquième porte sur la mise en œuvre des «modèles d'impact budgétaire» qui prévoient des rabais de quantité sur les 80 à 100 médicaments à chiffre d'affaires très élevé non menacés de pénurie, et qui devraient générer au moins 350 millions de francs d'économies par an.

Le Conseil fédéral considère ainsi que le 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts est équilibré. prio.swiss prendra position dans le cadre de la consultation sur cette mesure voulue par le Parlement et dont la mise en œuvre est donc impérative.

Berne, mars 2026